

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Politique
culturelle
BC/ABO
Numéro : 2021-D-318

PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE 2021-2022 : CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DES
SERVICES DEPARTEMENTAUX DE
L'EDUCATION NATIONALE DE CHARENTE
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION
D'ATELIERS ARTISTIQUES

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) destiné au jeune public, est approuvée la convention de partenariat passée entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSSEN) de Charente domiciliée Cité administrative du Champ de Mars, rue Raymond Poincaré à Angoulême et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit notamment l'accueil et la mise en œuvre de parcours « ateliers de la bande dessinée ». Ces résidences seront menées par dix auteurs-illustrateurs angoumoisins, de juin 2021 à juin 2022, au sein de 30 structures éducatives.

Article 3 – GrandAngoulême prendra en charge les frais d'interventions pédagogiques qui se décomposent comme suit :

- 6 ou 8h d'interventions par classe détaillées dans la convention, à 55 € de l'heure ;
- 6 ou 8h de préparation de l'artiste en amont de ses interventions avec le jeune public, à 55 € de l'heure.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 OCT. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 28 OCT. 2021
Publié ou notifié,
Le 29 OCT. 2021

Gérard DESAPHY

